



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 32652

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité quant aux inquiétudes de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux suite aux mesures d'économie concernant la dialyse annoncées par la CNAM. La FNAIR s'étonne en effet que la CNAM projette d'économiser deux milliards de francs sur quatre ans dans ce domaine, alors que le nombre de dialysés en France est mal connu, que le nombre de patients augmente actuellement de 5 à 6 % par an, que l'on dialyse des patients de plus en plus âgés, donc de plus en plus coûteux, et que de réelles enquêtes statistiques ne sont pas réalisées en France. Elle se déclare favorable au fait que l'on se donne les moyens d'examiner toutes les dépenses relatives à la dialyse pour en déterminer les abus et y remédier, sous réserve d'examiner toutes les données du problème : coût des différentes méthodes de traitement, coût des transports, des examens biologiques, de la pharmacie, du suivi médical, des hospitalisations et coûts sociaux (allocations, indemnités journalières, invalidité, mortalité...). La FNAIR souhaite que soit menée à son terme l'expérience de la direction des hôpitaux sur la typologie des patients et l'attribution d'un coût en fonction de cette typologie, dans la mesure où cette expérience a le mérite essentiel de définir les besoins en fonction du patient. Elle demande la mise en place rapide d'un registre fiable permettant de savoir combien de patients sont traités, dans quelles conditions et pour quels résultats, tout en rappelant que tout projet d'économie aveugle aura pour conséquence une dégradation des conditions d'attente d'une transplantation, celle-ci dépendant beaucoup de la qualité de la dialyse effectuée auparavant. La FNAIR réclame donc que l'on se donne les moyens d'examiner toutes les dépenses relatives à la dialyse pour en déterminer les abus et y remédier, permettant ainsi de limiter le coût global par des moyens sérieux et cohérents sans nuire à ceux pour lesquels la dépense est engendrée. Compte tenu de ces arguments, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à la réforme des modalités d'organisation et de financement de la dialyse, dans la perspective d'amélioration globale de la prise en charge. Ce travail associe les partenaires concernées et, au premier chef, les représentants de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients de dialyse. Cette démarche fera l'objet d'une expérimentation dans quelques régions et s'accompagnera de la mise en oeuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la qualité de prise en charge des personnes dialysées. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32652

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4237

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5911